



Forum International des Plateformes Nationales d'ONG (FIP)

CHARTRE DE PRINCIPES

de l'Exercice de diplomatie non gouvernementale sur la Régulation des marchés agricoles

I. LA DÉRÉGULATION DES ÉCHANGES AGRICOLES AFFAME LES PAYS DU SUD

La FAO indique que **plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim**. Les trois-quarts d'entre eux vivent plus ou moins directement de l'agriculture. Ce paradoxe provient du fait que ces paysans du Sud ne parviennent plus à tirer de l'activité agricole des revenus leur permettant de se nourrir. La faiblesse et la volatilité des prix payés aux paysans du Sud sont les causes principales de cette situation.

Le mouvement de dérégulation globale du commerce agricole entrepris depuis deux décennies participe activement à cette situation. Il a conduit à l'émergence d'un **système commercial international biaisé, défavorable aux agriculteurs familiaux des pays du Sud**. Dans un premier temps, les plans d'ajustement structurel ont limité les possibilités de régulation des marchés nationaux. Ensuite, les adhésions à l'OMC et les traités de libre-échange bilatéraux ont réduit les marges de manœuvre politiques des pays en développement.

Aujourd'hui, les paysans du Sud sont défavorisés dans la concurrence avec les importations subventionnées des pays du Nord et se retrouvent contraints d'abandonner l'activité agricole. La hausse brutale des cours en 2008 et les émeutes de la faim, urbaines, qui ont suivi, sont l'illustration de cette **situation périlleuse pour les villes et les campagnes du Sud**.

II. NOS PRINCIPES

La souveraineté alimentaire

Le concept de souveraineté alimentaire a été lancé par Via Campesina lors du Sommet mondial de l'alimentation de Rome en 1996. **La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à définir leur propre politique agricole et alimentaire** afin de se nourrir de manière socialement, économiquement et écologiquement acceptable. Il s'agit donc à la fois d'un objectif et d'un cadre politique à l'intérieur duquel doivent être élaborées les politiques agricoles et commerciales au Nord comme au Sud.

En termes de régulation, la souveraineté alimentaire accorde la priorité à la production alimentaire destinée aux marchés nationaux et locaux et implique la recherche de prix équitables et la protection des marchés internes vis-à-vis du dumping et des importations à bas prix. **Il est important de faire reconnaître que les produits agricoles ne sont pas une marchandise comme les autres.**

Le droit à l'alimentation : mettre les gouvernants face à leur engagements

Le droit à l'alimentation, individuel ou collectif, trouve son corollaire dans l'obligation pour les Etats de prendre les mesures nécessaires à sa réalisation, comme le prévoit **l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**, qui dispose que « les Etats parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires ».



Le droit à l'alimentation comporte trois obligations pour les Etats : respecter les droits, protéger les droits et les mettre en œuvre de manière volontariste.

Par ailleurs, la dimension extraterritoriale du droit à l'alimentation doit amener un Etat à prendre en compte l'action de ses entreprises ou les implications de ses propres politiques sur la sécurité alimentaire des populations d'un pays tiers.

Comme l'explique Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, les règles du commerce international doivent reconnaître la spécificité des produits agricoles au lieu de les assimiler à une marchandise comme une autre. Il appelle aussi à permettre aux pays en développement de disposer de davantage de marge de manœuvre pour protéger leurs producteurs de la concurrence avec les pays du Nord.

Soutenir les agricultures familiales

Le terme « agriculture familiale » est défini ici comme une forme de production marquée par le lien structurel existant entre les activités économiques et la structure familiale. Il s'oppose au terme d'agriculture capitaliste où un propriétaire fournit le capital et emploie des salariés pour le travail et la gestion ; il cherche donc à rémunérer le capital investi, et non le travail investi comme dans le cas de l'agriculture familiale. **Soutenir l'agriculture familiale demande de lutter contre les accaparements massifs de terre et de promouvoir une répartition plus égalitaire des moyens de production.**

De nombreux exemples de politiques agricoles de soutien des agricultures familiales ont montré la pertinence de celles-ci pour répondre aux défis du développement. Par leur activité même, les agricultures familiales sont un levier pour réduire l'insécurité alimentaire. Du fait de l'intensité de travail qu'elles proposent sur les exploitations familiales, leur développement permet de maintenir et créer des emplois, éviter l'exode rural et contribue à lutter contre la pauvreté et les inégalités. Enfin, ancrées dans leur territoire, les agricultures familiales gèrent durablement les ressources naturelles.

Des politiques agricoles ambitieuses et concertées

Le développement des agricultures familiales passe nécessairement par **des politiques agricoles et commerciales ambitieuses qui garantissent des prix rémunérateurs et stables, un accès équitable aux facteurs de production (en particuliers à la terre, à l'eau et au territoire) et des investissements publics dans le secteur agricole.** Pour qu'elles soient efficaces, de telles politiques impliquent la participation active des sociétés civiles lors des processus d'élaboration et de suivi.

Ces pré-requis sont nécessaires à l'expression du potentiel des agricultures familiales. A l'inverse, la situation difficile des agricultures familiales de nombreux pays s'explique par l'absence de ces politiques ou par des politiques favorables à une agriculture capitaliste, destructrice d'emploi, créatrice d'inégalités et qui ne cherche ni à participer à la sécurité alimentaire ni à la préservation des ressources naturelles.

Une plus grande cohérence des politiques est nécessaire aussi bien au Nord qu'au Sud. Par exemple, il ne faut pas que les politiques commerciales (au travers des accords de libre échange) aient des effets opposés aux politiques de coopération. De même, il est nécessaire que les politiques agricoles et commerciales soient cohérentes et coordonnées pour être efficaces.

